

DES PRIMES POUR INVISIBILISER

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL !

Février 2025

QUAND RATP-INFRA VERSE DANS L'INDIGNITÉ...



Le 5 février, la Direction de RATP-Infra a envoyé un courriel à ses agents intitulé « *STOP aux accidents de travail* », fixant un objectif de 24 accidents maximum pour 2025, soit trois fois moins qu'en 2024.



UN OBJECTIF LOUABLE MAIS...

Bien que l'objectif de préserver la santé des salariés soit louable, le courriel attribue implicitement la responsabilité des accidents aux agents eux-mêmes, en insistant sur leur vigilance et bienveillance mutuelle, sans mentionner les causes organisationnelles ou procédurales.

La Direction n'a pas proposé de nouvelles mesures de prévention et n'a pas remis en question l'organisation du travail. Par exemple, un accident survenu le 9 décembre, où des agents ont dû réparer une caténaire sur le toit d'un RER en tunnel, illustre une commande inadaptée plutôt qu'une imprudence des salariés.



LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME, LE CHEVAL DE TROIE !

Le courriel (voir au dos) révèle que l'objectif principal est de réduire les accidents avec arrêt de travail (ATAA), suggérant que les accidents sans arrêt sont tolérés. La Direction propose un système de primes collectives basé sur la réduction des ATAA, avec des mises à jour mensuelles du nombre d'accidents. Les agents déclarant les 24e et 36e ATAA seraient responsables de la perte de la prime collective, créant un climat de pression et de non-déclaration potentielle des accidents.

Mais aussi, la Note Générale 2025-15 précise qu'« Afin de tenir compte le plus équitablement de la contribution de chacun à l'atteinte de cet objectif prioritaire, il sera tenu compte :

- du présentéisme 2025 de chacun : ne seront éligibles au versement de la prime que les agents dont le nombre de jours d'absences non assimilées à du temps de travail effectif est inférieur à 15 jours. »

Tout le monde comprend donc que cette prime n'est pas seulement assujettie aux ATAA mais à l'ensemble des absences de l'agent. Nous le disons au Directeur d'Infra : « Mettez ces sommes dans les effectifs, la formation, la prévention... Tout cela aura du sens et sera plus utile. Au moins pour être en cohérence avec le chantier intitulé « Renforcer la culture sécurité » du Plan d'entreprise. »



CE MÉCANISME DE PRIMES EST DANGEREUX !

Il pourrait inciter à la non-déclaration des accidents, ce qui est illégal et contraire à l'obligation de l'employeur de déclarer les AT. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les représentant·es du personnel n'ont pas été consulté·es avant cette annonce. Tout cela souligne un manque de dialogue social, un mépris pour vos représentant·es. La RATP semble désormais adopter une approche minimaliste du dialogue social, tournant le dos définitivement à la négociation collective.

En résumé, bien que l'objectif de réduire les accidents de travail soit noble, la manière dont la Direction de RATP-Infra entend l'atteindre est inadaptée, mettant en lumière des préoccupations d'irresponsabilité, éthiques et légales.



LA CGT-RATP DEMANDE À LA DIRECTION DE RATP-I DE SUSPENDRE CE DISPOSITIF ET LA NOTE GÉNÉRALE QUI A ÉTÉ DIFFUSÉE APRÈS LE COURRIEL DU DIRECTEUR.



De : xxxxxxxxxxxxxxxx De la part de HOUPERT Jean-Louis
 Envoyé : mercredi 5 février 2025 09:40
 À : !!GDI <gs.gdi@ratp.fr>
 Objet : STOP aux accidents du travail

Chers toutes et tous,

Notre projet STOP est né en 2021 de la volonté farouche de réduire la fréquence et la gravité de nos accidents du travail, avec l'engagement d'atteindre en 2025 un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (ATAA) de 5.

Cela signifie un objectif 2025 de moins de **24** ATAA sur toute l'année et sur tout le périmètre RATP Infrass. Depuis le lancement de la démarche, votre mobilisation grandissante nous a permis de passer de **123** ATAA en 2021 à **100** en 2022 puis **92** en 2023 et **71** en 2024. Ces 71 ATAA de 2024 ont généré 6266 jours d'arrêt soit l'équivalent de 30 agents contraints de se soigner à la maison plutôt que d'être parmi nous.

Totaliser **386** ATAA sur 4 ans, c'est une aberration pour les professionnels que nous sommes. De plus, mais pour combien de temps ?... Nous avons été épargnés par le drame du décès d'un agent, comme cela vient de se produire sur un incident caténaire de la SNCF. Avec 71 AT en 2024, nous signons notre meilleur résultat de tous les temps, et cette baisse constante montre que nous allons y arriver, c'est une question de mois.

Par conséquent, je vous annonce ma décision **d'accorder une prime exceptionnelle à l'ensemble des agents de RATP Infrass** si nous réussissons collectivement à relever ce défi de sécurité, valeur socle de notre organisation.

Cette prime exceptionnelle sera payée sur le salaire de février 2026 au moment où nous connaissons les résultats complets de 2025 et sera d'un montant brut de :

- **500€** si et seulement si :
 - Le nombre d'ATAA 2025 **est inférieur à 24 ET**
 - Le nombre de jours d'arrêt pour cause d'AT 2025 est **inférieur à 3900 jours**
- **300€** si et seulement si :
 - Le nombre d'ATAA 2025 se situe **entre 24 et 35 ET**
 - Le nombre de jours d'arrêt pour cause d'AT 2025 est **inférieur à 4500 jours**
- **0€** si :
 - Le nombre d'ATAA 2025 est **supérieur à 35 OU**
 - Le nombre de jours d'arrêt pour cause d'AT 2025 est **supérieur à 4500 jours**

Afin de tenir compte le plus équitablement de la contribution de chacun à l'atteinte de cet objectif prioritaire, il sera tenu compte :

- du présentisme 2025 de chacun : ne seront éligibles au versement de la prime que les agents dont le nombre de jours d'absences non assimilées à du temps de travail effectif est **inférieur à 15 jours***.
- du temps passé en tant qu'agent RATP Infrass en 2025 (au prorata)

Même si le mois de janvier 2025 a été difficile, je nous sais capable de redresser la barre très vite et de la tenir, car nous avons maintenant les rituels, les compétences, les comportements, l'envie et le besoin de réagir.

Alors faisons attention à nous, à nos collègues, à nos équipes, à nos ambiances de travail, à nos gestes métier, à nos déplacements, à nos trajets...Faisons en sorte de nous protéger, nous entraider, observer, signaler, interrompre s'il le faut, communiquer...

Je compte sur vous pour ne rien lâcher et nous offrir ce résultat unique qui ferait entrer RATP Infrass dans la cour des grands du ferroviaire où il est **sûr** de travailler.

Nous diffuserons à tous, chaque mois, l'état du compteur du nombre d'ATAA et du nombre de jours d'arrêt pour gagner cette partie en pratiquant du beau jeu d'équipe.

C'est tous les jours de 2025 que ça se jouera ! Réussissons cela ensemble pour nos santés, pour nos fiertés !

Bien à vous

Jean-Louis HOUPERT

Ne pas jeter sur la voie publique



Syndique-toi !

Se syndiquer



Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Dir./ Départ. / BU / Filiale :

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à :

CGT-RATP 85, rue Charlot CHOT / CHARLOT

Mail : cgt.ratp@gmail.com